

Commune de LA SALLE

COMPTE RENDU RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIPONNIER Yves, Maire.

Membres présents :

Mrs COUPAT Jean-Paul et BARRAUD François, Mme DUCLOS Nicole, Adjointes
Mmes MASULLO Brigitte, DUMONTEL Sylvie, DUMONTEL Marie-Claire, BAUD Carole et GAUTHEY Élise

Membres excusés: Mme GROS Sabrina (pouvoir à Mr COUPAT Jean-Paul), Mrs MICHON René (pouvoir à Mme GAUTHEY Élise), Mr ROUX Philippe (pouvoir à Mr BARRAUD François) et Mr FOURCADE André (pouvoir à Mr PIPONNIER Yves)

Membre absent :

Mr DUC Mickaël

Mr BARRAUD François est nommé secrétaire de séance

Mr le Maire sollicite l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

Adhésion à la procédure de passation d'une convention de participation par le CDG DE Saône et Loire

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande.

ADHÉSION À LA PROCÉDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION PAR LE CENTRE DE GESTION DE SAÔNE ET LOIRE

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Saône et Loire en date du 7 juillet 2016 approuvant le lancement d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Le Conseil Municipal décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de gestion de Saône-et-Loire va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque prévoyance.

ADOPTION CONVENTION D'ADHÉSION AU « SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS »

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône et de la Communauté de Communes du Mâconnais Beaujolais au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 2015-018 du Conseil Communautaire de la CAMVAL du 12 février 2015, approuvant le principe de de création, au sein de la CAMVAL, d'un service communautaire chargé d'instruire les actes du droit des sols,

Considérant la nécessité de prévoir l'harmonisation de la facturation du service, préalablement à la fusion avec le service ADS de la CCMB, le conseil municipal approuve la convention pour adhérer au service ADS et autorise le Maire à la signer.

CONTRAT PRESTATIONS DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE

Monsieur le Maire informe que le contrat de prestations de services pour l'entretien des bouches et poteaux incendie passé avec le groupe SUEZ est arrivé à son terme le 31/12/2016. Compte tenu de la responsabilité de la commune en matière d'incendie, il donne lecture du nouveau contrat proposé par le groupe SUEZ en vue d'assurer le bon fonctionnement des installations (19 poteaux recensés au 31/12/2016) pour un coût annuel de 56 € par poteau (révisable une fois/an). Le conseil municipal accepte le nouveau contrat proposé pour une durée de 5 ans à compter du 01 janvier 2017.

RAPPORT ACTIVITES SYDESL 2015

Monsieur le Maire donne lecture d'une version synthétique du rapport d'activités du SYDESL pour l'année 2015.

Il rappelle les travaux réalisés sur le réseau électrique dans la commune : enfouissement rue des Mausuits, remplacement des lignes à fils nus.

DÉBAT ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La réflexion sur les orientations budgétaires de 2017 est engagée. Une première liste d'actions concerne des projets déjà initiés :

- l'aménagement du cimetière
- l'installation de sanitaires dans le local des pompiers
- la réfection de la toiture du bâtiment communal de Mouge
- la plantation de végétaux : le long du petit sentier, près de l'agorespace...
- l'étude préparatoire à la réalisation d'un sentier piétonnier entre La SALLE et SENOZAN
- l'étude pour la réfection de la voirie rue des Mauzuits

Outre les travaux de voirie définis par la commission, d'autres réalisations sont envisagées. Leur coût est à évaluer ; l'ordre de priorité sera défini lors de la préparation du budget.

- la réfection de la façade de la maison de la Roche
- l'installation d'un défibrillateur à la salle communale
- l'achat de nouvelles illuminations de Noël
- l'installation de dispositifs avertisseurs pour améliorer la sécurité des passages piétons sur la RD 906
- le remplacement de chaudières dans les logements communaux

INFORMATIONS DIVERSES

Le contrat temporaire de Fabrice CATOIR se termine le vendredi 20 janvier.

Le logement du rez de chaussée du bâtiment communal de Mouge a été libéré. Une réfection complète est nécessaire. Elle sera assurée par les agents du SIVOM dans les prochaines semaines.

Coupes de bois : M. COUPAT informe que les huit personnes inscrites ont pratiquement terminé l'abattage. Il restera à remettre le terrain en état.

Bulletin municipal : il a été distribué à la fin de la première semaine de janvier. M. BARRAUD informe que, suite à une erreur de l'imprimeur, deux photos du bulletin 2015 ont été reprises, notamment pour l'article des amis du jeudi.

La commission des chemins se réunira le samedi matin 11 février.

La séance est levée à 22 heures.